

SPASER

SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Ville de Toulon
2024-2026



AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COLLECTIVITÉ EN FACILITANT L'ACCÈS DES TPE ET PME À LA COMMANDE PUBLIQUE

1

Garantir le nombre de TPE/PME
attributaires de nos marchés P.7

2

Développer l'intérêt des
TPE/PME à candidater P.8

3

Augmenter l'utilisation de mécanismes
financiers permettant aux TPE/PME
de dégager de la trésorerie P.9

4

Réduire les délais de
paiement P.10

DÉVELOPPER LES PRATIQUES DE MUTUALISATION DES BESOINS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

5

Développer le recours aux
groupements de commandes P.12

6

Accroître le recours aux
centrales d'achat P.13

IMPULSER L'ACHAT ÉCOLOGIQUE

7

Arbitrer les marchés
à fort impact P.15

8

Former les acteurs de
l'achat P.16

9

Veiller à la mise en œuvre des
obligations issues des lois AGEC
et Résilience Climat P.17

RENFORCER L'INSERTION SOCIALE

10

Augmenter les heures d'insertion
dans les marchés P.19

11

Augmenter le nombre
de marchés réservés P.20



AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COLLECTIVITÉ EN FACILITANT L'ACCÈS DES TPE ET PME À LA COMMANDE PUBLIQUE

Enjeu 1 : Renforcer la communication auprès des opérateurs économiques

La Ville de Toulon a pour volonté de favoriser l'accès et la réponse des moyennes, petites et très petites entreprises à la Commande Publique, en vue d'améliorer la concurrence et l'efficacité de son action sur le territoire.

En renforçant sa communication auprès des TPE/PME, elle souhaite soutenir l'activité économique locale par l'achat public. En effet, la commande publique représente aujourd'hui 10% du PIB national, elle constitue donc un puissant levier de développement du tissu économique local. Cette volonté coïncide avec le principe de libre accès à la Commande Publique.

Enjeu 2 : Améliorer la rédaction et l'exécution financière des marchés

Constituant une exception à la règle du « service fait », le versement d'avance est un levier important d'amélioration et d'optimisation de la gestion de la trésorerie des TPE/PME. Ce dispositif favorise l'égal accès à la Commande Publique, notamment pour les primo-accédants, tout en assurant l'approvisionnement des fournitures nécessaires au démarrage des prestations (services et travaux).

Si la réglementation définit un socle minimal d'obligations applicables aux avances (conditions d'octroi, taux, versements et remboursements), la Ville de Toulon souhaite renforcer de tels mécanismes.

D'autre part, le délai global de paiement engage l'image de la Collectivité, de ses services et de ses élus. Il repose sur la mise en œuvre d'une stratégie d'organisation et d'optimisation de la gestion interne. Pour les entreprises, il constitue un enjeu économique permettant de modérer les tensions sur trésorerie et ainsi améliorer leur situation financière et celle de leurs fournisseurs.

Ces enjeux sont en lien avec les grandes orientations du mandat 2021-2026 visant pour partie à :

« Poursuivre le développement d'outils visant à favoriser l'accès
à la commande publique des opérateurs économiques ».

« Etudier chaque projet au regard des principes de développement durable ».

Le saviez-vous ?

Depuis la signature en 2019 de la Charte varoise pour une commande publique responsable, dynamique et accessible à l'économie locale, la Ville de Toulon a eu à cœur d'améliorer son attractivité auprès des TPE et PME. Celle-ci a été co-rédigée par les représentants de plusieurs acteurs varois de l'achat public et des représentants d'organisations professionnelles.

A ce titre, la Collectivité a :

- Renforcé la visibilité des consultations en évitant autant que possible de publier et/ou de fixer la date limite de remise des offres dans la période du 14 juillet au 1er septembre, ainsi que dans la période des fêtes de fin d'année ;
- Préservé autant que possible des délais de réponse suffisants au regard des contraintes des entreprises et de la complexité des dossiers ;
- Participé à l'harmonisation et à la simplification des pratiques et des documents au sein du groupe inter collectivités ;
- Créé un outil de référencement pour les entreprises qui souhaitent être consultées sur des opérations de faibles montants, en vue d'exploiter ce vivier ;
- Veillé à la mise en œuvre des formules de révision ou d'actualisation des prix adaptées aux coûts supportés par les entreprises.





Garantir le nombre de TPE/PME attributaires de nos marchés

► **ÉTAT DES LIEUX :** En 2021, 60% des marchés de la Collectivité sont contractés par des TPE/PME et représentent 40% du montant total des achats (hors sous-traitance).

► **OBJECTIF :** Maintenir les 60% de TPE/PME attributaires de marchés supérieurs à 25 000 euros HT (hors sous-traitance).

Moyens d'actions :

Mener une veille stratégique et des échanges préalables

Modalités de mise en œuvre :

- Sourcing (consultations des opérateurs économiques et études de marché)
- Référencements d'opérateurs économiques
- Participation encadrée aux salons professionnels
- Réflexion sur recours aux achats innovants

Partenaires externes :

Plateforme de dématérialisation des marchés publics, plateforme de sourcing, regroupement d'entreprises, opérateurs économiques



Moyen d'action :

Déterminer un allotissement adapté

Modalités de mise en œuvre :

- Intégration de « petits lots » dès que possible
- Allotissement géographique et/ou technique

Partenaires externes :

Regroupement d'entreprises



Moyen d'action :

Développer une communication ciblée

Modalités de mise en œuvre :

- Refonte de l'onglet Commande Publique du site internet de la Ville
- Stratégie de formation des acheteurs sur la manière de communiquer sur son achat
- Développer les partenariats auprès des représentants et regroupements d'opérateurs économiques
- Actions de formation et de sensibilisation
- Participation encadrée aux salons professionnels
- Promotion et information des projets d'achat de la Collectivité

Partenaires externes :

Regroupement d'entreprises, opérateurs économiques



Indicateurs de suivi annuel :

% de TPE/PME attributaires des marchés supérieurs à 25 000 euros HT (hors sous-traitance)

► **POUR ALLER PLUS LOIN :** Guide interne Commande Publique Ville de Toulon 2021 / Site internet de la Ville / Onglet Marchés publics.

► **ÉTAT DES LIEUX :** En 2021, la Collectivité comptabilise au total 2 445 retraits de DCE avec intention de soumissionner et 371 dépôts de plis publiés sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

► **OBJECTIF :** Diminuer de 10% l'écart entre le nombre de retraits de DCE avec intention de soumissionner et le nombre de dépôt de plis.

Moyen d'action :

Programmer les achats

Modalités de mise en œuvre :

- Liste des marchés passés publiée sur le site internet de la Ville
- Liste des consultations à lancer publiée sur le site internet de la Ville, sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics et sur la plateforme de l'Etat

Partenaires externes :

Plateforme Etat, regroupements d'entreprise, plateforme de dématérialisation des marchés publics

Ressources :

La plateforme AProC



Moyen d'action :

Mener une veille stratégique

Modalités de mise en œuvre :

- Référencements d'opérateurs économiques

Partenaires externes :

Plateforme de dématérialisation des marchés publics, regroupement d'entreprises, opérateurs économiques

Ressources :

L'annuaire Greentech innovation, le marché de l'inclusion



Moyen d'action :

Cibler les opérateurs économiques selon la nature de l'achat

Modalités de mise en œuvre :

- Etude du secteur économique pour déterminer la nature de l'activité (APE, NAF)
- Etude du segment d'achat via la nomenclature interne de la Collectivité
- Etude de la cartographie des achats de la Collectivité
- Emulation concurrentielle (information des opérateurs économiques de la mise en ligne de la consultation)

Partenaires externes :

Plateforme de dématérialisation des marchés publics, plateforme de sourcing



Moyen d'action :

Mettre en place une Charte relation fournisseurs

Modalités de mise en œuvre :

- Rédaction et diffusion de la charte
- Poursuite sur l'uniformisation des pratiques des communes membres du groupe inter collectivités

Partenaires externes :

Regroupement d'entreprises, opérateurs économiques



► **POUR ALLER PLUS LOIN :** Site internet de la Ville - Onglet Marchés publics.

Indicateurs de suivi annuel :

% d'écart entre le nombre de retraits de DCE avec intention de soumissionner et le nombre de dépôts de plis publiés sur AWS



► **ÉTAT DES LIEUX :** En 2021, 22,73% des marchés inférieurs à 50 000 € HT passés par la Collectivité comporte une avance.

► **OBJECTIF :** Atteindre 30% de marchés < à 50 000 € HT avec une avance.

Moyen d'action :

Systématiser le recours à l'avance pour les marchés < à 50 000 € HT

Modalités de mise en œuvre :

- Justification obligatoire de l'acheteur en cas de non mise en œuvre d'un dispositif d'avance pour les marchés < à 50 000 € HT

Partenaires internes :

Direction des Finances
Directions opérationnelles



► **OBJECTIF :** Développer un mécanisme d'avance plus incitatif que le Code de la Commande Publique et les CCAG.

Moyen d'action :

Faire évoluer la doctrine interne

Modalités de mise en œuvre :

- Relever le taux d'avance à 30% minimum pour les marchés ≥ à 50 000 € HT
- Préconiser un taux d'avance minimum adapté au montant des marchés < à 50 000 € HT
- Supprimer la demande de garantie financière pour toute avance < 30% dans la limite d'une avance < 90 000 €

Partenaire interne :

Direction des Finances



Moyen d'action :

Développer une communication ciblée

Modalités de mise en œuvre :

- Formation des agents de la Collectivité dans la gestion de l'avance
- Sensibilisation et formation des opérateurs économiques : élaboration d'un fascicule explicatif (joint au DCE) résumant les conditions de versement et de remboursement des avances, sessions de formation
- Refonte de l'onglet commande publique du site internet de la Ville
- Développer les partenariats auprès des représentants et regroupements d'opérateurs économiques
- Participation encadrée aux salons professionnels

Partenaires internes :

Direction des Finances
Direction de la Communication



Indicateurs de suivi annuel :

% de marchés < à 50 000 € HT comportant une avance

- **ÉTAT DES LIEUX :** Le délai global de paiement (DGP) de la Ville de Toulon est passé en dessous du seuil réglementaire passant de 27,1 jours en 2020 à 13,6 jours en 2021 (délai exceptionnel fortement réduit pour favoriser les opérateurs économiques en raison de la crise sanitaire).
Le nombre de factures hors-délais de la Ville de Toulon est passé de 24% en 2020 à 7,81% jours en 2021.

Art R2192-10 du Code de la Commande Publique :

Le délai de paiement prévu à l'article L. 2192-10 est fixé à trente jours pour les pouvoirs adjudicateurs.

- **OBJECTIF :** Atteindre 75 % des paiements réalisés en moins de 21 jours.

Moyen d'action :

Poursuivre l'effort sur la réduction du DGP

Modalités de mise en œuvre :

- Optimisation du traitement interne des factures

Partenaire interne :

Direction des Finances



- **OBJECTIF :** Réaliser 10% de factures hors-délai maximum.

Moyen d'action :

Améliorer le traitement des factures, notamment de la réception à la liquidation

Modalités de mise en œuvre :

- Formation interne et sensibilisation des agents de la Collectivité

Partenaires internes :

Direction des Finances
Service Formation
Directions opérationnelles



- **POUR ALLER PLUS LOIN :** Rapport annuel 2021 de l'Observatoire des délais de paiement.

Indicateurs de suivi annuel :

% des paiements réalisés en moins de 21 jours,
% de factures HD





DÉVELOPPER LES PRATIQUES DE MUTUALISATION DES BESOINS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Enjeu : Réaliser des économies en augmentant les volumes d'achats mutualisés

La mutualisation des besoins est une technique de regroupement des achats effectuée par plusieurs structures sur un même marché public. Celle-ci va permettre de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et contribuer à la réalisation d'économies d'échelle sur les achats.

Le développement de la mutualisation des achats, par le biais de la création de groupements de commandes et du recours aux centrales d'achat, permet ainsi la massification de la demande et pourrait représenter un **facteur d'accélération de la prise en compte des politiques publiques par les fournisseurs**.

Le saviez-vous ?

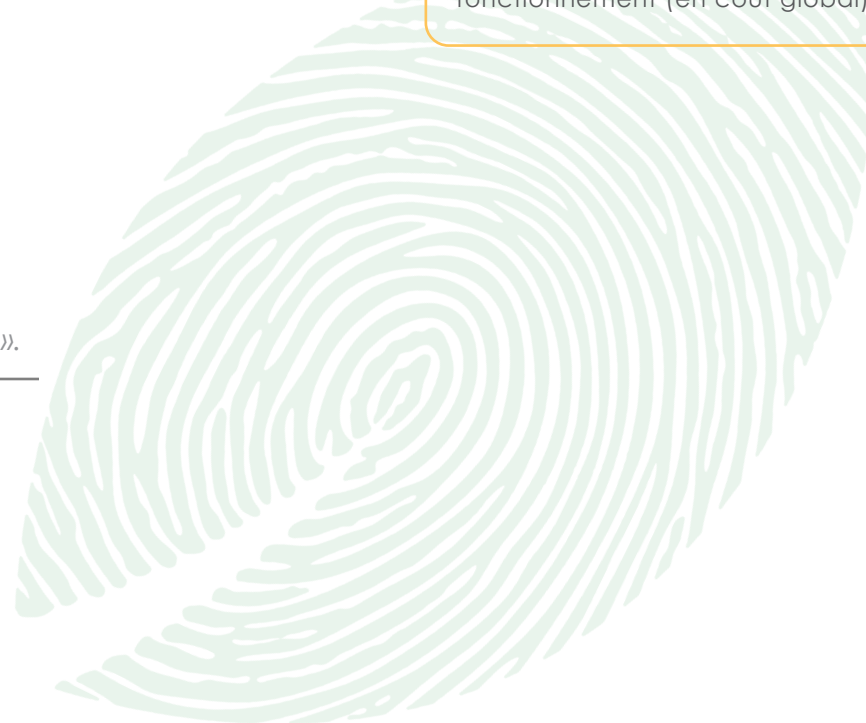
Un marché a été passé avec la CAIH (Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière à Lyon) pour la location de machines à affranchir.

Le recours à cette centrale d'achat devrait permettre une économie de 41 000 € TTC sur la section de fonctionnement (en coût global).

Ces enjeux sont en lien avec les grandes orientations du mandat 2021-2026 visant pour partie à :

« Favoriser la mutualisation des espaces et des équipements à chaque fois que possible ».

« Etudier chaque projet au regard des principes de développement durable ».



► **ÉTAT DES LIEUX :** En 2022, la Ville de Toulon comptabilise 1 927 048 € HT d'achats mutualisés.

Une grande part de ces achats a été mutualisée avec des structures publiques de taille inférieure à la Ville. La Ville planifie de diversifier ses partenaires, notamment avec des structures de taille plus importante, tels que la Métropole Toulon Provence Méditerranée ou encore le Conseil départemental du Var.

► **OBJECTIF :** Réaliser 80% de prospective sur les achats à fort impact.

Moyen d'action :

Mener des études stratégiques sur les achats à fort impact

Modalités de mise en œuvre :

- Identification des achats au stade de la transmission des besoins par les services opérationnels
- Etude de la cartographie des achats de chaque direction opérationnelle
- Recensement et sollicitation des acheteurs publics potentiellement intéressés

Partenaires externes :

Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM), Conseil départemental du Var (CD83), groupe inter collectivités



► **OBJECTIF :** Augmenter de 5% le volume d'achat avec des structures de grande envergure.

Moyen d'action :

Organiser des réunions avec des collectivités à haut potentiel « achat »

Modalités de mise en œuvre :

- Groupes de travail inter collectivités

Partenaires externes :

Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM), Conseil départemental du Var (CD83), Toulon Habitat Méditerranée, groupe inter collectivités



Moyen d'action :

Mettre en place des stratégies de raccordement

Modalités de mise en œuvre :

- Etude des achats pouvant être mutualisés
- Ajustement des calendriers avec les partenaires externes

Partenaire interne :

Contrôleur interne



Indicateurs de suivi annuel :

% d'achats à fort impact faisant l'objet d'une prospective,

% d'augmentation du volume d'achat avec structures de grande envergure





Accroître le recours aux centrales d'achat

► ÉTAT DES LIEUX :

La Ville de Toulon a recours à diverses centrales d'achat lorsque ce recours s'avère opportun (gains financiers, gains de temps, sécurité juridique, ...).

Des rencontres ont lieu avec ces interlocuteurs permettant d'anticiper les besoins de la Ville sur des thématiques clés

(ex : vaisselle par anticipation de la loi EGALIM, produits dits « AGECE »...).

► OBJECTIF : Réaliser 80% de prospective sur les achats à fort impact.

Moyen d'action :

Mener des études stratégiques sur les achats à fort impact

Modalités de mise en œuvre :

- Identification des achats au stade de la transmission des besoins par les services opérationnels
- Etude de la cartographie des achats de la Collectivité
- Identification des centrales d'achats appropriées
- Programmation des achats ciblés via centrales d'achats
- Analyse financière en coût global

Partenaires externes :

Centrales d'achat, notamment :
UGAP,
SIVAAD,
CAIH,
CATP,
RESAH



Indicateurs de suivi annuel :

% d'achats à fort impact faisant l'objet d'une prospective



IMPULSER L'ACHAT ÉCOLOGIQUE

Enjeu : Développer les pratiques éco responsables dans la Collectivité

Le verdissement de la commande publique poursuit deux principaux objectifs :

- **A destination des entreprises :**

L'achat devient un outil de promotion en faveur du développement d'un tissu économique local, aux pratiques responsables et vertueuses.

- **Pour la Collectivité :**

Le développement des pratiques éco responsables est l'occasion de s'interroger sur ses pratiques afin de réduire l'impact environnemental de ses achats. Elle concourt à une recherche d'exemplarité en matière de performance environnementale notamment autour de grands projets.

Ces enjeux sont en lien avec les grandes orientations du mandat 2021-2026 visant pour partie à :

« Poursuivre le développement de l'achat durable par le biais des critères extra économiques et de tout autre outil pertinent et innovant ».

« Contribuer à la maîtrise des coûts de fonctionnement des équipements ».

« Etudier chaque projet au regard des principes de développement durable ».

« Intégrer dans les nouveaux projets la dimension économie circulaire ».

Le saviez-vous ?

La Ville de Toulon développe les initiatives en matière de pratiques éco responsables :

- En donnant leur juste place aux critères environnementaux et relatifs au développement des circuits courts, de recours aux produits locaux et de l'économie circulaire, dans le respect de la réglementation en accord avec la Charte Varoise,
- Mise en place d'un partenariat avec la Région et l'ADEME dans le cadre de l'économie circulaire et des déchets chantiers,
- Signature de la Charte zéro plastique,
- Conduite de projets avec la Direction Développement Durable (recensement des produits «AGEC», mise en place de bacs de récupération de papier et de fournitures administratives pour recyclage,...),
- Bourse aux jouets,
- Reventes AGORASTORE (véhicules, mobiliers,...). A ce titre, environ 30 véhicules et au moins autant de mobiliers divers sont réformés et vendus chaque année depuis la création du Pôle Ventes Etudes Gestion de la Direction Logistique en 2017. En 2022, 53 ventes ont été réalisées rapportant ainsi 70 907 € de recettes à la Collectivité,
- Participation à la consultation publique Résilience Climat et AGECE.



► **ÉTAT DES LIEUX :**

Actuellement, la Direction de la Commande Publique mène des actions favorisant l'insertion de prescriptions environnementales dans les marchés à travers différents outils :

- Campagne d'informations et de formations des services opérationnels,
- Mise en place d'un cadre prescripteur : clausier, fiche synthèse.

Une réflexion transversale, en amont des projets à fort impact, en matière environnementale dans les marchés publics est en cours de construction.

► **OBJECTIF :** Rassembler les acteurs de la Collectivité autour de projets porteurs de développement durable.**Moyen d'action :**

Créer un comité d'achat durable

Modalités de mise en œuvre :

- Réunion semestrielle avec les acteurs concernés
- Réflexion sur l'impact environnemental de l'achat
- Propositions d'actions à mener

Composition du comité :

Elus
Direction Ville Durable
Directions opérationnelles
DGA/DGST
Facilitateur(s)

**Indicateurs de suivi annuel :**

Nombre de réunions annuelles



Former les acteurs de l'achat

► **ÉTAT DES LIEUX :** En 2022, la Collectivité comptabilise 21 actions de sensibilisations à l'achat écoresponsable (formation, benchmarking, sourcing, mail).

► **OBJECTIF :** Pérenniser les dispositifs d'informations et de formations des acteurs de l'achat.

Moyen d'action :

Mener une veille du secteur économique

Modalités de mise en œuvre :

- Sourcing
- Benchmarking
- Référencements d'opérateurs économiques
- Participation aux salons professionnels

Partenaires externes :

Plateforme de dématérialisation des marchés publics, plateforme de sourcing

Ressources :

Plateforme communautaire Rappid



Moyen d'action :

Mettre en œuvre des dispositifs d'informations et de formations

Modalités de mise en œuvre :

- Formations
- Newsletters (actualité juridique de la Commande Publique)

Partenaire interne :

Service Formation



Indicateurs de suivi annuel :

Nombre d'actions de sensibilisation à l'achat durable, à l'initiative de la DCP





Veiller à la mise en œuvre des obligations issues des lois AGEC et Résilience Climat

- **ÉTAT DES LIEUX :** En 2021, la Ville de Toulon comptabilise 35,80 % de marchés (hors marchés passés sans mise en concurrence préalable) contenant des dispositions environnementales en sus de la réglementation.

L'article 35 de la loi Résilience Climat impose la prise en compte de considérations environnementales dans 100 % des contrats de la commande publique à l'horizon 2025.

- **OBJECTIF :** Atteindre 100% des marchés comprenant une considération environnementale.

Moyens d'actions :

Mener des échanges préalables et une veille sur la maturité du secteur économique

Modalités de mise en œuvre :

- Sourcing
- Benchmarking
- Référencements d'opérateurs économiques
- Participation encadrée aux salons professionnels
- Veille sur les produits dits « AGEC »

Partenaires externes :

Plateforme de sourcing, plateforme d'échanges entre acheteurs (Rappid), référencement interne des acheteurs publics

Ressources :

Guichet vert PACA (Arbe)
Le PRECI



Moyens d'actions :

Systématiser les clauses et critères de jugement des offres à caractère environnemental

Modalités de mise en œuvre :

- Outils internes : guide interne de l'achat public et ses fiches pratiques, nomenclature achat fléchée (environnemental),...
- Préconisations du Service Achat
- Pré analyse des dossiers de consultation par la Direction Commande Publique

Partenaire interne :

Direction Ville Durable

Ressources :

Outil « La Réf. » de l'association 3AR
La clause verte



► POUR ALLER PLUS LOIN :

Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte,
Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi « AGEC »),
Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi « Climat et résilience »),
La loi n°2023-973 du 24 octobre 2023 relative à l'industrie verte, publiée le 24 octobre 2023,
Guide interne Commande Publique Ville de Toulon 2021.

Indicateurs de suivi annuel :

% de marchés contenant des considérations environnementales en sus de la réglementation



RENFORCER L'INSERTION SOCIALE

Enjeu : Promouvoir les marchés clausés et les marchés réservés

La commande publique participe à la politique sociale de la Collectivité en réservant des heures de travail ou des marchés au profit du public éloigné de l'emploi. Par ce biais, l'achat devient un véritable levier d'inclusion et de réduction des inégalités sur le territoire.

Ces enjeux sont en lien avec les grandes orientations du mandat 2021-2026 visant pour partie à :

« Poursuivre le développement de l'achat durable par le biais des clauses d'insertion sociale ».

« Valoriser et soutenir l'insertion des personnes en difficulté ».

« Etudier chaque projet au regard des principes de développement durable ».

Le saviez-vous ?

Une convention tripartite entre la Ville de Toulon et les facilitateurs de la Maison de l'Emploi (MDE) et de la Mission Locale des Jeunes Toulonnais (MLJT) a été conclue en 2023, encadrant le rôle de chacun dans la mise en œuvre d'une clause d'insertion sociale.



► **ÉTAT DES LIEUX :** En 2021, la Ville de Toulon comptabilise 2 900 heures d'insertion pour l'ensemble de ses marchés de travaux et de prestations de services.

► **OBJECTIF :** Augmenter de 40 % le volume d'heures d'insertion d'ici 2026.

Moyen d'action :

Créer un comité d'achat durable

Modalités de mise en œuvre :

- Réunion semestrielle avec les acteurs concernés
- Réflexion sur l'impact social de l'achat
- Propositions d'actions à mener

Composition du comité :

Elus
Direction Ville Durable
Directions opérationnelles
DGA/DGST
Facilitateur(s)



Moyen d'action :

Elaborer des dispositifs d'informations et de formations

Modalités de mise en œuvre :

- Formations des agents de la Collectivité
- Référencement des structures de l'insertion
- Outils internes : guide interne de l'achat public et sa fiche pratique « Schéma de suivi des Clauses Insertion Sociales », nomenclature achat fléchée (social), programmation des marchés récurrents

Partenaires :

Facilitateurs (MDE, MLJT)
Directions opérationnelles
Plateforme de sourcing



► **POUR ALLER PLUS LOIN :** Plan National Des Achats Durables 2022-2025.

Indicateurs de suivi annuel :

Nombre de réunions annuelles du comité,
Nombre d'heures d'insertion

► **ÉTAT DES LIEUX :** En 2021, le montant de marchés réservés à la Ville de Toulon s'élève à 9 600 € HT. Il s'agit des marchés dont l'accès est réservé aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés ainsi qu'aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

► **OBJECTIF :** Créer une enveloppe budgétaire annuelle de 20 000 € HT consacrée aux marchés réservés.

Moyen d'action :

Créer un comité d'achat durable

Modalités de mise en œuvre :

- Réunion semestrielle avec les acteurs concernés
- Réflexion sur l'impact social de l'achat
- Propositions d'actions à mener

Composition du comité :

Elus
Direction Ville Durable
Directions opérationnelles
DGA/DGST
Facilitateur(s)



Moyen d'action :

Elaborer des dispositifs d'informations et de formations

Modalités de mise en œuvre :

- Formations des agents de la Collectivité
- Référencement des structures éligibles aux contrats réservés
- Outils internes : guide interne de l'achat public et sa fiche pratique « Schéma de suivi des Clauses Insertion Sociales », nomenclature achat fléchée (social), programmation des marchés récurrents

Partenaires :

Facilitateurs (MDE, MLJT)
Directions opérationnelles
Plateforme de sourcing

Ressources :

La plateforme de l'inclusion



► **POUR ALLER PLUS LOIN :** Plan National Des Achats Durables 2022-2025.

Indicateurs de suivi annuel :

Nombre de réunions annuelles du comité,
montant dépensé sur l'enveloppe consacrée





SPASER



COMITÉ DE PILOTAGE :

Robert CAVANNA, Adjoint aux marchés et contrats publics
Bertrand MEONI, Directeur Général des Services
Yannick LEHOUELLEUR, Directeur Général Adjoint Ressources

CHEFS DE PROJET :

Hélène HEIDET, Directeur de la Commande Publique
Virginie VOIRIN, *Chef du service Achat et Ingénierie Contractuelle*
Adrien MAXENTI, Chef du service Achat et Ingénierie Contractuelle

GROUPE RÉDACTIONNEL - MEMBRES DU SERVICE ACHATS ET INGÉNIERIE CONTRACTUELLE :

Emma BOCHARD
Chantal HEMON
Emilie PEREGO
Coralie OTULAKOWSKI

CONCEPTION GRAPHIQUE ÉCO-RESPONSABLE :

Résine Média - Toulon



Résine
média

